

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02249 Numéro SIREN : 833 189 889 Nom ou dénomination : AB DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2022 sous le numéro de dépôt A2022/007654

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE***

Art L 224-3 et L 223-43 du code de commerce

AB DISTRIBUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital social de 1.500 euros

*Siège : 250 AV MAURICE TRINTIGNANT
30900 NIMES*

RCS NIMES 833 189 889

MICHEL HAYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

EXPERT COMPTABLE DIPLÔME PAR L'ETAT

Membre de l'Ordre de Experts Comptables de la Région de Paris

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE EN VUE DE LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
--

2 rue Robert Schuman - 95880 Enghien les Bains

Tel :01.34.12.39.33

SOMMAIRE

I- PREAMBULE

- 1- Considérations préliminaires**
- 2- Considérations relatives à la transformation de la S.A.R.L En S.A.S**
- 3- Désignation des biens composant l'actif social**
- 4- Appréciation des capitaux propres**

II – CONCLUSIONS

III – ANNEXES

- Situation Comptable au 31 mai 2022 et bilan au 31 décembre 2021.**
- Décision relative à la nomination du commissaire à la transformation**

Madame,Monsieur

En exécution des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce. J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la modification juridique de la forme de votre société et sur l'appréciation de l'actif net en vue de la transformation en société par actions simplifiée. En exécution de la mission qui m'a été confiée, par votre assemblée en date du 21/03/2022.

En application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, j'ai effectué les diligences dans le cadre d'un examen limité , conformément aux normes de la profession et sur la base d'une situation arrêtée au 31 mai 2022.

I- PREAMBULE

1- Considérations préliminaires

Activité de votre société

Votre société a pour activité – l'exploitation d'un fonds de négoce de produits alimentaires . Ces activités sont exercées dans des locaux se situant au ,250 Av Maurice Trintignant-30900 NIMES.

Antériorité de votre société

Votre société a été créée le 13/11/2017 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de NIMES sous le numéro B 833 189 889, sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

Associés

Les associés composant le capital social de la SARL AB DISTRIBUTION sont les suivants ;

- La société BAUER FOOD SAS , détentrice de 1500 parts sociales et représentée par son Président Monsieur Mohamed Wail MOKHBAT

Il n'est pas fixé de maximum au nombre d'associés, il est donc satisfait aux conditions relatives au nombre d'associés.

Capital social

Le capital social de votre société s'élevant à 1.500 euros divisé en 1500 parts de 1 euro chacune ; il satisfait aux conditions relatives aux dispositions de l'article L 224-2 alinéa 1 du code de commerce.

2- Considérations relatives à la transformation de la S.A.R.L En S.A.S

La transformation d'une société à responsabilité limitée à associé unique en société par actions simplifiée unipersonnelle ne peut être décidée, qu'à la majorité requise pour les modifications statutaires qu'aux conditions légales suivantes ;

- que le capital requis est constitué, soit au moins de 1.500 euros.
- qu'il existe au moins un associé

C'est le cas de votre société qui, de ce fait, au plan juridique, remplit les conditions de régularité, pour que l'opération envisagée puisse être réalisée.

3- Désignation des biens composant l'actif social

Les éléments d'actif et de passif de la société AB DISTRIBUTION, arrêtés sur la base du bilan au 31/12/2021, se composent de la manière suivante ;

ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles	0
Immobilisations corporelles	141.989,00
Immobilisations financières	10.769,00

ACTIF CIRCULANT

Stocks marchandises	1.488.374,00
Clients	348.484,00
Autres créances	185.551,00
Disponibilités	338.828,00
Cca	

Total Actif	2.814.998,00
--------------------	---------------------

PASSIF

Capital	1.500,00
Réserve légale	150,00
Report à nouveau	
Autres réserves	327.370,00
Résultat exercice	133.423,00

Capitaux propres **462.444,00**

Emprunts auprès ets de crédit	16.733,00
Groupe et associés	
Emprunts et dettes fin divers	
Fournisseurs et comptes rattachés	2.225.624,00
Dettes fiscales et sociales	110.196,00
Autres dettes	

Total des dettes **2.352.554,00**

Total Passif **2.814.998,00**

L'actif net de la société AB DISTRIBUTION au 31/12/2021 s'établit comme suit ;

Capital	1.500,00
Réserve légale	150,00
Report à nouveau	
Autres réserves	327.370,00
Résultat exercice	133.423,00

Capitaux propres **462.444,00**

4- Appréciation des capitaux propres

Les différents contrôles et vérifications auxquels j'ai procédé (norme de l'examen limité), n'ont pas fait apparaître aucune anomalie susceptible de remettre en cause de façon significative la valeur des postes du bilan précité.

Sur cette base, le montant des capitaux propres de votre société au 30 juin 2022 s'établissent à la valeur suivante ;

Capitaux propres au 31/12/2021.....462.444,00 euro

Il n'existe à ma connaissance , aucun avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

II – CONCLUSIONS

Les contrôles et sondages que j'ai effectués , conformément aux normes de la révision comptable sur les comptes intermédiaire au 30/06/2022 , me permettent de certifier que la valeur des biens le montant des capitaux propres de votre société au sont au moins égal au capital social de 1.500 euros (art D 56-1 alinéa -2) et que toutes les conditions requises en vue de sa transformation en société par actions simplifiée sont remplies.

A ma connaissance, aucun fait susceptible de porter atteinte à cette situation ne s'est produit, entre la date du 30 juin 2022 et celle du présent rapport.

Fait à Enghien Les Bains le, 30 juin 2022

Michel HAYON

Commissaire Aux Comptes

Membre de la Compagnie de Versailles

